



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2021/10

L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution sur la Journée mondiale des zones humides

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments aux missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention, et a l'honneur de les informer que l'Assemblée générale, réunie pour sa 99^e séance plénière, 75^e session du 30 août 2021, a adopté la résolution sur la Journée mondiale des zones humides. La résolution était soutenue par 75 États Membres et peut être consultée, dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/75/L.125>.

La Journée mondiale des zones humides est célébrée par la Convention sur les zones humides depuis 1997. En 2018, les Parties contractantes à la Convention sur les zones humides réunies pour leur 13^e Session (COP13) ont adopté la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides*, qui invite l'Assemblée générale à proclamer le 2 février de chaque année, date de l'adoption de la Convention sur les zones humides, Journée mondiale des zones humides.

Les Parties contractantes ont estimé que miser sur la formidable plateforme mondiale qu'est l'Organisation des Nations Unies soutiendrait et renforcerait leurs efforts de promotion de l'utilisation rationnelle des zones humides en attirant une plus grande attention sur cette question majeure.

Sous la houlette du Costa Rica, un petit groupe de Parties contractantes, ainsi que les délégations de leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a entrepris de diriger la mise en œuvre de la Résolution XIII.1.

Comme indiqué au paragraphe 5 de la résolution de l'Assemblée générale, le Secrétariat porte la présente résolution à l'attention de tous les États Membres, des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes concernées, notamment les organisations de la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, afin que la Journée mondiale soit célébrée comme il convient.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit respectueusement cette occasion pour renouveler aux missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 1 septembre 2021

